

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT # 495-2020

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT, M.R.C. DE L'ISLET

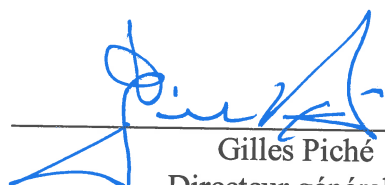
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussigné, Gilles Piché, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Aubert, M.R.C. de l'Islet :

QUE ce conseil a adopté le 8 septembre 2020 le «**RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX**»

QUE les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la municipalité.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-AUBERT CE VINGT-ET-UNIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT.



Gilles Piché
Directeur général et
secrétaire-trésorier